



# Compte-rendu de la commission Bibliothèques du 10<sup>e</sup> congrès du SNASUB-FSU

Estelle Broniarczyk - Léonard Bourlet

Les commissions de secteur et de filière Bibliothèques ont été l'occasion de faire un état des lieux de la défense des personnels par le biais des commissions administratives paritaires nationales, dont les compétences ont été fortement diminuées par la loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019. Pour renforcer une gestion locale des personnels, au détriment de l'égalité de carrière entre les agent-e-s d'une filière auparavant gérée nationalement, ladite loi a prévu la mise en place de groupes de travail chargés de veiller au respect d'un traitement égalitaire des dossiers des agent-e-s d'un établissement dans les opérations de gestion (avancements et promotions).

État des lieux des CAPN de la filière Bibliothèques durant l'année 2021

Les commissaires paritaires des corps des bibliothécaires, BIBAS, conservateurs et magasiniers ont

témoigné de l'utilité de leur rôle dans les refus de titularisations, les refus de congés formation, etc. Ils ont précisé que les établissements ne faisaient pas toujours remonter les dossiers au ministère. Ceci est la cause de l'impossibilité d'assurer la défense d'agent-e-s dont les établissements se débarrassent, conscients que leur liberté d'action est quasiment totale.

Parmi ces agent-e-s, plusieurs relèvent de la BOE. De ces agent-e-s, il est exigé qu'ils remplissent leurs missions sans leur fournir les moyens (équipement, encadrement, formation) pour réaliser leurs tâches comme leurs collègues qui ne bénéficient pas d'une RQTH. Nous alertons sur ces situations où des établissements recrutent des agent-e-s par obligation et, par parti pris, ne mettent rien en œuvre pour leur intégration en attendant la fin de leur stage pour les licencier.

## Groupes « experts »

Les échanges ont été riches. Au récit des expériences rapportées par les participant-e-s faisant partie d'un groupe d'experts, on note une très grande disparité. Si, ici, le groupe d'experts est dans la continuité des anciennes commissions paritaires d'établissement (CPE), là, au contraire, l'administration a pris la main en écartant les représentants du personnel. Dans les témoignages positifs, les établissements ont fait le choix de maintenir une défense des personnels par leurs représentant-e-s.

A l'inverse, d'autres établissements ont refusé que les représentants du personnels, élus lors des

dernières élections professionnelles, en fassent partie. Toujours de manière abusive, des établissements ont établi que les personnels de catégorie C ne feront pas partie de ces groupes. Le SNASUB-FSU avait dénoncé le risque d'opacité que la loi de la transformation de la fonction publique allait instaurer. C'est chose faite.

Dans un tel contexte, les équipes syndicales locales sont les seules à pouvoir juger si leur participation aux groupes d'experts est pertinente ou non. Elles continuent dans tous les cas à défendre les collègues.

## Renouvellement des CAPN

Les prochaines élections professionnelles auront lieu en décembre prochain. Au niveau national, le périmètre de la CAPN de la catégorie C reste celle des magasiniers, et celle de la catégorie B celle des BIBAS. Seules les CAPN des bibliothécaires, conservateurs et conservateurs généraux sont fondues en une seule CAPN de catégorie A. La filière Bibliothèque demeure autonome.

Le vrai changement est celui du nombre de représentants : il diminue dans les trois futures CAPN pour s'établir à 8 (4 élus titulaires, 4 élus suppléants) dans chacune d'elle. La constitution des listes sera un enjeu essentiel des prochaines semaines.

Le sujet sera abordé lors de la commission Bibliothèques du 21 juin.

## Ouverture des bibliothèques d'État le samedi et le dimanche

Les modalités d'indemnisation, de récupération, le statut (ou non) des agent-e-s, la définition de « soirée » (fermeture à 19h30, 20h, 21h ou 22h) sont très diverses.

Un tableau qui recense ces situations a été distribué aux participant-e-s pour leur permettre d'avoir

des arguments face aux directions des établissements. Si le SNASUB-FSU est favorable à une extension des ouvertures des bibliothèques, partout où il y a un besoin social, les conditions de travail et de vie des agent-e-s sont également au cœur des réflexions et des luttes.

